

MOTION

Votée par l'Unité Transversale de Recherche Psychogénèse et Psychopathologie (UTRPP, EA 3413, Université Paris 13, UFR LSHS)

Réunion en Assemblée Générale du 19 03 2009

A la suite de la réunion des délégués de laboratoires à L'institut océanographique du 12 03 2009, nous avons adopté une grande partie des revendications exposées et votées à cette occasion. Au préalable, nous souhaitons souligner dans le contexte actuel la spécificité des sciences humaines, plus directement attaquées et menacées de précarisation. Nous souhaitons également que les problèmes spécifiques des équipes d'accueil de l'Université soient plus nettement pris en compte au sein du mouvement actuel.

Voici les points votés (à l'unanimité des présents et représentés) :

Contre le démantèlement des EPST (non aux instituts « agence de moyen ») et affirmation de leur rôle national d'opérateur de recherche (le CNRS doit conserver l'ensemble des disciplines).

Pour un plan pluriannuel d'embauche sur postes statutaires (pour toutes les catégories de personnels) permettant la résorption de la précarité.

Restitution de tous les postes supprimés en 2009 dans la recherche et l'enseignement supérieur, et transformation des 225 CDD en postes statutaires.

Abandon de toute politique de désassociation des UMR permettant une coopération entre université et organismes.

Boycott de l'AERES.

Remise à plat du Contrat Doctoral Unique.

Retrait du projet de décret du statut des enseignants-chercheurs.

Restitution de l'ensemble des prérogatives du CoNRS et du CNU et des Commissions Scientifiques de l'INSERM et des autres EPST.

Transfert intégral des crédits de l'ANR aux organismes et universités.

Boycott de l'évaluation des projets ANR.

Abrogation de la LRU et du Pacte de la Recherche, avec mise en place de nouvelles lois issues d'une large concertation de la communauté.

Retrait du projet de réforme de la formation et le recrutement des enseignants du premier et du second degré.

Respect du modèle de l'évaluation (par des comités incluant une majorité de pairs élus) fondée sur les principes de collégialité, d'indépendance et de compétences scientifiques.

Revalorisation des carrières et augmentation des salaires pour tous.

Défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Abandon de la politique de mutualisation et fusion forcée des unités.

Arrêt de la politique actuelle de Crédit impôt Recherche et transfert des sommes ainsi récupérées à la recherche publique et à l'enseignement supérieur.

Augmentation significative des possibilités de promotions.

Abandon des projets d'externalisation des missions effectuées par le personnel de catégorie C que ce soit dans les universités ou les organismes de recherche.

Réintégration des personnels des universités aux « compétences élargies » dans le droit commun des personnel du MESR (« sortie des oeuvres sociales », voir circulaire du 27 janvier 2009).